

Vendredi 6 octobre 2023

**Communiqué de presse**  
Avis de Parution, Céreq Bref 444

## **L'« inclusion » des adultes handicapé-es s'étend à la formation professionnelle continue**

*Le dispositif Formation Accompagnée (DFA) étend à la formation professionnelle le processus d'inclusion des personnes handicapées déjà à l'œuvre dans la formation initiale : privilégier l'accueil en milieu ordinaire et proposer une offre plus diversifiée que celle du milieu spécialisé. À l'aube de la généralisation du DFA à tout le territoire, ce nouveau Céreq Bref livre les principaux résultats de l'évaluation qualitative de son développement débuté en 2019 en région Normandie. Les auteur-es analysent cette nouvelle voie d'accès à la formation professionnelle pour les personnes handicapées et pointent les angles morts de cette offre.*

### **# DFA : la formation accompagnée comme outil d'inclusion**

- Ce dispositif s'appuie principalement sur des « référent-es parcours », issu.es des établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP), qui sécurisent le parcours de formation par la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé et un suivi médico-social durant la formation en milieu ordinaire.
- Il s'adresse prioritairement à 2 publics : 1/ Les personnes handicapées qui suivent une formation dans le droit commun avec un fort risque d'abandon - les compensations standards du handicap étant insuffisantes ; 2/ Les personnes souhaitant suivre des formations non proposées dans les ESRP et ayant besoin d'un accompagnement spécifique.
- En région Normandie, les objectifs quantitatifs initiaux n'ont pas été atteints depuis son lancement en 2019. La sélection des éligibles s'est avérée difficile, chronophage et la Covid 19 a de plus compliqué son démarrage. Niveaux et filières des formations suivies n'ont pas été aussi variés qu'attendus.
- Les premiers retours des stagiaires bénéficiant du DFA sont particulièrement positifs. Ils soulignent le rôle essentiel des « référent-es parcours » et sont satisfaits de l'accompagnement médico-social.

### **# DFA : les limites d'un dispositif jeune et perfectible**

- La mise en place du DFA souffre des tensions entre une offre de formation pour les demandeurs d'emploi gérée à l'échelon régional et une compensation du handicap régulée dans chaque département.
- La coordination des différentes institutions parties prenantes du DFA reste aussi à améliorer : la moitié des stagiaires avaient déjà commencé leur formation alors que leur droit au DFA ne leur était pas encore notifié ce qui a retardé l'accompagnement effectif.
- Au niveau pédagogique, les aménagements proposés dans le cadre du DFA se réduisent fréquemment à la formation ouverte à distance (FOAD) qui limite les déplacements et offre aux stagiaires plus de liberté pour leurs rendez-vous médicaux. Mais rares sont les organismes de formation qui proposent des adaptations pédagogiques plus individualisées.
- L'accompagnement se déroulant généralement en dehors des temps de formation, le travail des « référent-es parcours » demeure souvent invisible pour les organismes de formation de droit

commun. Pour autant, ces derniers les sollicitent de plus en plus notamment lorsqu'il y a un fort risque d'abandon.

*En 2022 un ESPR sur trois proposait déjà un accompagnement hors les murs de stagiaires handicapé-es formé-es dans des organismes de droit commun et un sur deux envisageait sa mise en place. Pour promouvoir une individualisation efficace des parcours de formation des stagiaires dans ces organismes, les auteur-es proposent que les ESPR s'appuient sur leurs deux expertises historiques : l'ingénierie pédagogique et l'intervention médico-sociale. Ils recommandent notamment une meilleure coordination entre les référent-es parcours du secteur spécialisé et les référent-es handicap des organismes de formation de droit commun.*

### [Vers un accompagnement « inclusif » des adultes handicapé-es dans la formation professionnelle ?](#)

Jérôme Bas, Catherine Galli, Laure Gayraud, Michaël Segon  
Céreq Bref n° 444, 2023, 4 p.

---

#### Les dernières publications du Céreq :

##### Céreq Bref

- Céreq Bref 443 - [Comment les seniors envisagent-ils leur avenir professionnel jusqu'à la retraite ?](#)
- Céreq Bref 442 - [Inégalités de genre en début de vie active, un bilan décourageant](#)
- Céreq Bref 441 - [Jeunes en service civique : des parcours comme les autres ?](#)
- Céreq Bref 440 - [Les mondes pluriels de la formation des demandeurs d'emploi](#)

##### Céreq Études

- Céreq Études 48 - [L'entreprise face à l'enjeu compétences : ce que nous enseignent les travaux du Céreq](#)
- Céreq Études 47 - [L'évaluation et la certification des compétences numériques de base en France à destination des adultes moins qualifiés](#)
- Céreq Études 46 - [Le développement des compétences des salariés peu qualifiés](#)

#### Les derniers podcasts du Céreq

Les analyses des experts du Céreq, sont désormais disponibles en #podcast, où chaque étude vous est racontée en 5 minutes. [Retrouver tous les épisodes >](#)

Les podcasts du Céreq sont aussi disponibles sur :



En cas de reprise du communiqué, merci de citer le nom des auteurs et le de la publication.



Céreq

Depuis 1971 |

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Éducation et du ministère en charge de l'Emploi.

*Le Céreq a pour mission de mieux connaître et comprendre les liens entre formation, travail et emploi. Depuis sa création en 1971, il construit des dispositifs d'enquêtes statistiques originaux ; conduit des études et des travaux de recherche ; et contribue dans son champ à l'évaluation des politiques publiques.*

+ d'infos & tous les travaux  
[www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)



**Contact presse : PIERRE HALLIER**  
**[pierre.hallier@cereq.fr](mailto:pierre.hallier@cereq.fr)**  
**+33 (0)4 91 13 28 48**